

## **Groupe de travail Ammoniac de la COSAC et de l'OFAG; rapport final à l'intention de la COSAC**

Le groupe de travail de la COSAC chargé d'étudier la réduction des émissions d'ammoniac<sup>1</sup> présente dans ce court rapport final ses travaux ainsi que les points à améliorer dans ce domaine dans le secteur de l'agriculture.

Ce groupe de travail avait pour mission de simplifier et d'harmoniser la procédure d'exécution cantonale pour les projets portant sur les émissions d'ammoniac en vertu de l'art. 77a et b et de définir avec précision des solutions à l'échelle de la Suisse en vue de mesures individuelles (projets individuels) visant la réduction des émissions d'ammoniac.

Les membres de ce groupe ont entamé les travaux le 4 novembre 2011 et se sont rencontrés en tout neuf fois.<sup>2</sup> Il s'en est suivi la publication des fiches techniques et des documents suivants:

- Questions fréquemment posées au sujet des projets Ammoniac fondés sur les art. 77a et 77b LAgr et Conditions générales liées aux demandes pour des mesures individuelles
- Liste de contrôle pour l'évaluation sommaire de projets individuels (tri des cantons pour les projets individuels)
- Fiche technique Affouragement en plusieurs phases avec utilisation d'aliments appauvris en matière azotée
- Fiche technique Epuration de l'air
- Fiche technique Favoriser l'évacuation rapide de l'urine
- Fiche technique Couverture des fosses à purin.

Ces fiches techniques décrivent les mesures individuelles qui couvrent la chaîne de production agricole, des entrées d'azote (affouragement) à la couverture des fosses à purin en passant par la stabulation. Comme il a été encouragé au titre de mesure principale dans tous les projets, l'épandage à tuyaux flexibles ne fait pas partie des projets individuels.

Disponibles en allemand et en français, les documents répertoriés peuvent être librement consultés par toutes les personnes intéressées sur le site Internet de l'OFAG et celui d'AGRIDEA. Ils ont été directement envoyés aux services cantonaux et aux responsables de projets fondés sur les art. 77a et 77b.

Les fiches techniques suivantes ont également été élaborées, mais n'ont pas été publiées et distribuées:

- Couverture des fosses à purin: le groupe de travail n'a pas voulu faire activement de la publicité pour ces mesures en raison du faible impact attendu sur la réduction des émissions d'ammoniac. La fiche technique permet à l'OFAG d'évaluer les demandes correspondantes.
- Alimentation de vaches laitières: cette fiche technique fournit les bases d'un projet pilote qui est réalisé en Suisse centrale. La teneur en urée du lait sert d'indicateur pour déterminer la quantité d'azote dans les déjections. La mise en œuvre de cette mesure est examinée dans le cadre de ce projet pilote, notamment, les conséquences et les changements dans la pratique induits par les mesures prises.

---

<sup>1</sup> Membres : V. Luzi, GR (présidence); F. Birrer, LU (une réunion); A. Egli, NW; M. Fischler, AGRIDEA; P. Hofer, BE; S. Schrade, ART; A. Uebersax, Agrofutura; E. Wyss, OFAG, G. Favre, Prométerre; F. Stadelmann lawa LU

<sup>2</sup> 4 nov. 2011, 14 déc. 2011, 1<sup>er</sup> mars 2012, 4 avr. 2012, 14 juin 2012, 18 sept. 2012, 6 nov. 2012, 15 janv. 2013 et 27 mai 2013. Il existe des procès-verbaux pour toutes les réunions.

Les mesures suivantes ont par ailleurs fait l'objet d'une évaluation: séparation du purin, produits de traitement du lisier, installations de nébulisation et de pulvérisation ainsi que robots d'évacuation du lisier. Cependant, ces mesures ne bénéficient pas actuellement d'un soutien financier de la Confédération (pour les raisons, voir *Conditions générales liées aux demandes pour des mesures individuelles*).

En outre, l'interface des fiches techniques sur l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture a été clarifiée avec l'OFAG, l'OFEV et la direction du projet Aide à l'exécution. Cette clarification était d'autant plus nécessaire que la question se posait de savoir pourquoi le groupe de travail n'avait pas mis au point de fiche technique pour toutes les mesures (en particulier les mesures dans les étables) (voir également le résumé ci-après).

## Résumé

Le groupe de travail a pu décrire pour certaines mesures individuelles les précisions apportées, les conditions préalables, le financement et l'aménagement des contributions. Il est ressorti des travaux que l'application d'autres mesures serait parfois très complexe et qu'il n'en résulterait une réduction des émissions que sous certaines conditions, comme dans le cas de l'isolation thermique du toit d'étables à stabulation libre pour le bétail laitier. L'impact de l'isolation thermique dépend de divers critères, comme la hauteur du toit et/ou l'aération. Si les principes de réduction généraux (basse température, etc.) sont prouvés scientifiquement, la réduction des émissions d'ammoniac d'un toit isolé thermiquement n'a pas encore été quantifiée.

En raison de cette situation complexe, il n'est aujourd'hui possible de fixer forfaitairement des conditions pour l'octroi de contributions fédérales que pour les mesures répertoriées dans les fiches techniques du groupe de travail de la COSAC et de l'OFAG. La situation doit être examinée au cas par cas pour toutes les autres mesures, comme l'isolation thermique, la protection contre le vent ou l'ombrage. En ce qui concerne notamment le climat de l'étable, il y a lieu de s'assurer que les mesures sont exécutées de manière à optimiser la réduction des émissions d'ammoniac et qu'elles n'ont pas l'effet inverse.

Il existe cependant un nombre de mesures qui sont recommandées sans examen individuel et bénéficient pour cette raison d'un soutien financier de la part de la Confédération. Si ces mesures sont réalisées, le secteur de l'agriculture a contribué à la réduction des émissions d'ammoniac.

Les travaux du groupe de travail ont cependant également montré l'importance des connaissances en matière de stabulation et qu'il était nécessaire d'élaborer de nouvelles mesures et de développer celles qui existent déjà pour obtenir un plus large soutien financier. Le groupe de travail a ainsi quelque peu modéré les grandes attentes par rapport à des mesures faciles à appliquer.

## Perspectives

### *Recherche*

ART développera et évaluera progressivement, dans l'étable expérimentale pour le bétail laitier, des mesures de réduction des émissions d'ammoniac relevant de la construction, des procédés et de l'organisation pour ensuite quantifier le potentiel dans les conditions réunies sur le terrain.

L'accent est mis à cet égard sur les projets d'étables dont la surface souillée serait plus petite (p. ex. aire d'exercice aménagée entre l'aire d'alimentation et l'aire de repos; structuration avec des stalles d'alimentation), réalisation de surfaces de circulation avec une évacuation rapide de l'urine (aires de circulation non perforées en pente et avec une rigole d'évacuation; sols perforés permettant de limiter au minimum les émissions; nettoyage optimisé des aires de circulation). Des combinaisons de mesures de réduction sont également à l'étude.

Par ailleurs, les émissions sont actuellement mesurées aux Pays-Bas dans de nouvelles aires de circulation perforées.

Dans le domaine de l'élevage des porcs il y a également lieu de développer et d'évaluer des mesures relevant de la construction, des procédés et de l'organisation destinées à la réduction des émissions d'ammoniac.

Les activités de recherche dédiées au développement et la quantification des mesures de réduction des émissions d'ammoniac sont indispensables aux bases décisionnelles et aux conditions requises pour d'autres mesures d'encouragement.

#### *Vulgarisation et information*

ART s'est chargée jusqu'ici des examens et des tâches relevant de la vulgarisation pour les mesures techniques de construction en raison de ses compétences professionnelles et de ses réseaux internationaux. Elle a ainsi dû, en tant que station de recherche, mettre à disposition des ressources pour la vulgarisation, ce qui a fait concurrence aux activités de recherche. C'est pourquoi un service de vulgarisation pour les bâtiments agricoles est actuellement mis sur pied dans la station de recherche ART. Ce service sera en contact étroit avec la recherche et s'occupera des questions liées aux émissions d'ammoniac.

Il faut développer les connaissances dans les domaines de la pratique et de la vulgarisation. Il est impératif d'améliorer à tous les niveaux le transfert des connaissances concernant les mesures connues pour la réduction des émissions d'ammoniac: présentation encore plus éminente du sujet par ART, toujours un élément régulier du sujet pour les spécialistes de la construction et dans les formations continues liées au thème d'AGRIDEA; conférences, publications pour les praticiens, reprise du thème dans le programme de la formation professionnelle, etc.

#### *Remerciements*

Nous adressons tous nos remerciements au groupe de travail, qui s'est chargé de cette tâche difficile et dont l'aide précieuse a permis d'appliquer des solutions réalisables dans la pratique. Nous remercions particulièrement la station de recherche ART (S. Schrade et M. Keck) pour sa contribution scientifique à l'élaboration des fiches techniques.

V. Luzi, président du groupe de travail  
Août 2013

#### **Lien vers les fiches techniques:**

Version française: <http://www.blw.admin.ch/themen/00364/01408/index.html?lang=fr>

Version allemande: <http://www.blw.admin.ch/themen/00364/01408/index.html?lang=de>